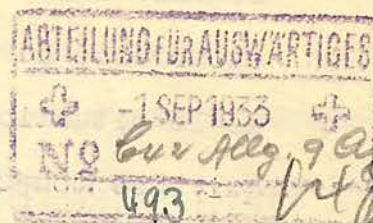


Légation de Suisse
en
France

Paris, le 31 août 1933.

XIII-B-5/33.



Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 28 juillet dernier, vous aviez informé notre Légation des mesures préconisées par le Comité de l'étalon-or de l'Association suisse des Banquiers, qui avait pris sur lui de grouper les intérêts identiques des porteurs belges, français et hollandais atteints dans leurs droits par de nombreux cas de répudiations de la clause or et, notamment, par la nouvelle législation des Etats-Unis (Gold repeal resolution, du 29 mai 1933).

Ainsi que vous avez bien voulu me le faire savoir, votre Département envisageait la possibilité d'une démarche à Washington, tout en signalant à l'Association suisse des Banquiers qu'une intervention ne saurait être entreprise avec quelque chance de succès que si les Gouvernements des autres pays se trouvant dans une situation analogue et, notamment, de la France, de la Belgique et des Pays-Bas étaient disposés à agir dans le même sens.

L'aide-mémoire que j'ai remis au sujet de cette question au Quai d'Orsay, est resté jusqu'ici sans réponse. Au cours d'un récent entretien que j'ai eu avec M. de La Baume, Sous-directeur des relations commerciales au Ministère des Affaires Etran-

Au Département Politique fédéral,
Division des Affaires Etrangères,

BERNE.



gères, j'ai constaté que le Quai d'Orsay, qui a transmis notre demande d'informations au Ministère des Finances, se trouve fort embarrassé de nous répondre officiellement, notamment en raison de la situation toute spéciale résultant du problème des dettes qui pèse toujours sur les relations franco-américaines.

A titre personnel et sans vouloir préjuger la teneur d'une réponse qui pourrait nous être donnée à la suite de l'avis attendu du Ministère des Finances, M. de La Baume m'a exposé ce qui suit: Le Gouvernement français, pour sa part, hésiterait beaucoup à s'associer, à l'heure actuelle, à toute démarche pouvant provoquer à Washington une nouvelle réaction antifrançaise. Or, le Quai d'Orsay est convaincu que le Président Roosevelt se sentirait profondément blessé de toute intervention diplomatique étrangère qu'il considérerait comme une ingérence extérieure dans la réalisation de son plan de reconstruction économique des Etats-Unis. L'Ambassade de France à Washington a signalé, à plusieurs reprises, l'extrême susceptibilité du Président et de son cabinet à l'égard de toute critique du plan périlleux préconisé par la Maison Blanche. Vu cet état d'esprit et considérant, d'autre part, la nécessité pour la France de reprendre un jour ou l'autre les pourparlers sur l'affaire des dettes, le Ministère des Affaires Etrangères ne saurait conseiller une action diplomatique quelconque à Washington dirigée contre la "Gold repeal resolution". J'ai cru comprendre que cet avis avait déjà été exprimé à certains Etats qui, comme la Belgique, se trouvent, dans de nombreuses questions de politique étrangère, dans le sillon de la France.

Vous m'obligeriez en me faisant connaître si vous désirez que j'insiste pour avoir une réponse en toute forme à

notre demande de renseignements touchant l'attitude du Gouvernement français. A première vue, il me paraît, en présence des déclarations si catégoriques de M. de La Baume, que toute réponse écrite ne pourra que refléter sous une forme atténuée ce qui m'a été dit par le Sous-Directeur des relations commerciales.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'hommage de mon respect.

Le Chargé d'Affaires de Suisse:

P. Ruegger